

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2009

A la demande de M. le Maire, M. Philippe BOCQUET a donné un résumé de la réunion de la Commission Communale des travaux du 13 janvier 2009 chargée de dresser un état des lieux et de définir un ordre de priorité des futures réalisations.

M. le Maire a rappelé que compte tenu des éléments financiers actuels qui laisse apparaître un important excédent, les demandes de subventions sont restées sans suite. D'autre part, des devis sont toujours en attente. Il a proposé de réaliser les projets actuels et de prévoir un programme d'investissement, par avance. M. Philippe BOCQUET a suggéré de se réunir à nouveau pour établir un programme de travaux triennal. La proposition a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a également autorisé M. le Maire à régler les travaux d'investissement réalisés ou en cours de réalisation dans la limite des 25% des crédits inscrits au budget 2008 et avant le vote du budget primitif 2009.

M. le Maire a informé le Conseil Municipal sur la nécessité d'adhérer au régime particulier d'assurance chômage, la Commune n'étant pas affiliée, suite au recrutement de personnel dans le cadre des contrats aidés. L'adhésion a été votée à l'unanimité.

Il a également rappelé que les terrains cadastrés AC27 et AC30 ont fait l'objet d'importantes recherches et sont considérés à ce jour comme biens vacants. Ce statut permet de les intégrer dans le domaine Communal après une simple enquête qui fera l'objet de six mois d'affichage en Mairie et sur les lieux. Après délibération le Conseil a émis un avis favorable.

M. le Maire a rapporté au Conseil Municipal le résultat des travaux de la commission des bois, chemins et propriétés Communales non bâties. Il a informé d'une demande d'échange émanant des Consorts JEUNIAUX, de Le Châtelet sur Sormonne, contre une parcelle à usage de chemin rural incluse dans l'une de leurs propriétés. Après avoir pris connaissance de la localisation des biens, le projet est accepté à l'unanimité pour un échange à surface égale et l'acquisition du solde ou d'autres parcelles sur la base du prix fixé par le Conseil Municipal.

Il a ensuite rappelé que le Conseil Municipal sortant avait procédé à l'établissement d'une Carte Communale mais que celle-ci n'avait pas été avalidée par les services Préfectoraux suite à un vice de forme. Après avoir revu le projet avec le Cabinet DUMAY, il a été décidé de finaliser ce document sans y apporter de modifications mais en laissant à l'autorité Communale les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme. Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une

abstention (M. Philippe BOCQUET) le Conseil Municipal a approuvé la Carte Communale et chargé M. le Maire de prendre les décisions relatives à l'occupation et l'utilisation du sol.

M. le Maire a rappelé la nécessité de créer un Service Public d'Assainissement Communal (SPANC) afin de se conformer aux directives actuelles sur l'assainissement puisque notre Commune n'est rattachée à aucun organisme qui gère cette compétence. Une approche, auprès des Syndicats intercommunaux est sollicitée afin de connaître le mode de fonctionnement de ce service. M. Philippe BOCQUET expose que, lors du projet de Carte Communale une demande de SPANC, qui était restée sans suite, avait été faite auprès du Cabinet DUMAY et que celui-ci chiffre aujourd'hui cette réalisation à 10 000 euros environ. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se rapprocher du Cabinet DUMAY pour l'établissement d'un plan de zonage d'assainissement.

M. le Maire a ensuite informé d'une réunion programmée le 4 février 2009 à 16 heures, par l'Atelier du Territoire axée sur l'aménagement foncier suite au projet de l'A 34. Tous les membres du Conseil Municipal sont invités.

Une réunion du Comité des Fêtes a été programmée au 17 février 2009 à 18 heures 30 afin de prévoir les différentes festivités à mettre en place cette année.

M. le Maire a fait part de travaux réalisés sur le réseau d'eau qui ont permis de déceler des fuites et du travail accompli par M. Alain SINET. Il a proposé de l'indemniser pour la mission confiée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a ensuite accepté le remboursement des Assurances GROUPAMA suite à un trop versé. Il a été également informé du problème de l'approvisionnement des sacs plastiques destinés la collecte des déchets ménagers (dans le cadre du tri sélectif). Il a été décidé de se rapprocher de différents fournisseurs pour avoir plusieurs devis, étant donné le coût de l'achat.